

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 2022-1155 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'effectuer la concordance aux règlements # 184.9 et 184.12 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi qu'à modifier diverses dispositions**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 5 décembre 2022 à 20 h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2022-1155 intitulé :

**Premier projet de règlement numéro 2022-1155 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'effectuer la concordance aux règlements # 184.9 et 184.12 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi qu'à modifier diverses dispositions**

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2023 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. **Objectif du règlement**

L'objectif est de modifier les dispositions relatives aux nouvelles activités minières et l'agrandissement d'une activités minières conformément aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAMS). Il modifie les normes relatives aux abris forestiers et corrige également certaines erreurs, termes ou renvois. Enfin, il modifie les dispositions relatives aux piscines résidentielles en retirant du règlement de zonage des normes qui sont déjà couvertes par le règlement provincial.

*Renseignements :*

Pierre-Alexandre Côté, directeur  
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;  
Tél. 418 822-4500 | [pierre-alexandrecote@boischatel.net](mailto:pierre-alexandrecote@boischatel.net)

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 20 DÉCEMBRE 2022



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint